



Projet Pédagogique

des établissements périscolaires
et extra-scolaire de la ville de
Pernes les Fontaines

Année 2025



LE
PÉRISCOLAIRE
MERCREDI

SOMMAIRE

- INTRODUCTION

- Présentation de la ville
- Équipements
- États des locaux

- OBJECTIFS SPÉCIALISÉS

- Axe 1
- Axe 2
- Axe 3
- Axe 4
- Axe 5
- Explorer les axes

- THEME ET PROJET

- Explication Projet Pédagogique
- Partenaires
- Les Différents projets

- ÉQUIPE

- Organigramme
- Rôles et Fonctions
- Charte
- Fonctionnements

- UNE JOURNÉE EN ACM

- Tournée type
- Différents temps d'accueil
- Moments Clés
- Besoins des enfants
- Les enfants accueillis
- Sécurité / Soin

- INFOS IMPORTANTES

- Taux d'encadrement
- Réglementations

- ANNEXES

- Outils
- Signature



INTRODUCTION

PRÉSENTATION DE LA VILLE

La commune de PERNES-LES-FONTAINES est nichée au sud du Mont Ventoux, dans la plaine au pied des MONTS DE VAUCLUSE, entre CARPENTRAS et L'ISLE-SUR-LA-SORGUE. Elle fait partie de l'arrondissement de CARPENTRAS et du canton de PERNES-LES-FONTAINES, dont elle est le Chef-lieu, ainsi que de la Communauté d'Agglomération « LES SORGUES DU COMTAT », qui inclut aussi les communes de Monteux, Althen des Paluds, Sorgues et Bédarrides.

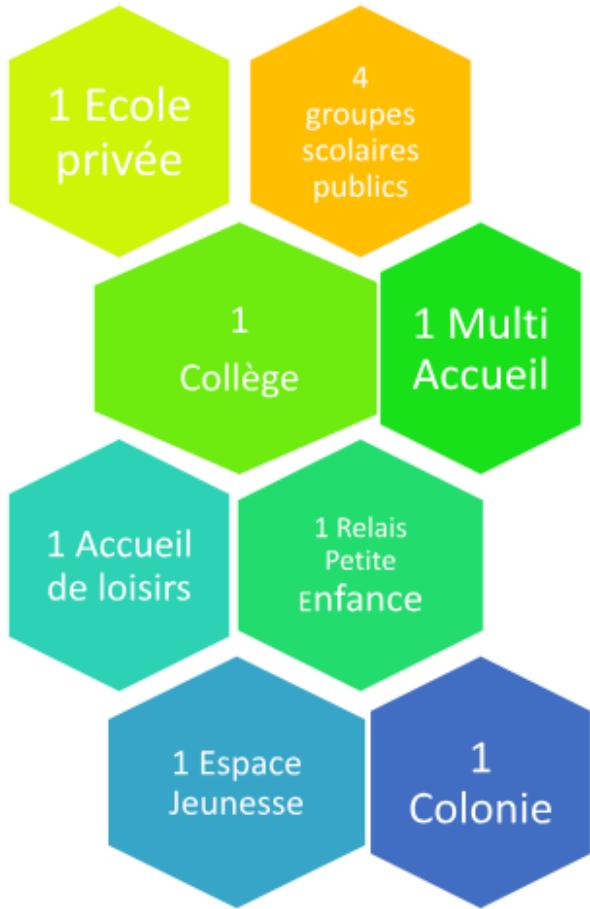
La superficie totale de la commune est de 5 112 hectares.

Pernes les Fontaines, c'est véritablement « une petite ville à la campagne » ! Cette phrase résume parfaitement l'identité et le charme de « la Perle du Comtat ».

Anciennement agricole, la ville a su préserver ses valeurs et ses traditions.

Labelisée « Plus beau détour de France » et « Ville et Métiers d'Art », elle offre à ses 9 566 habitants un cadre de vie très agréable, alliant confort et urbanisation maîtrisée.

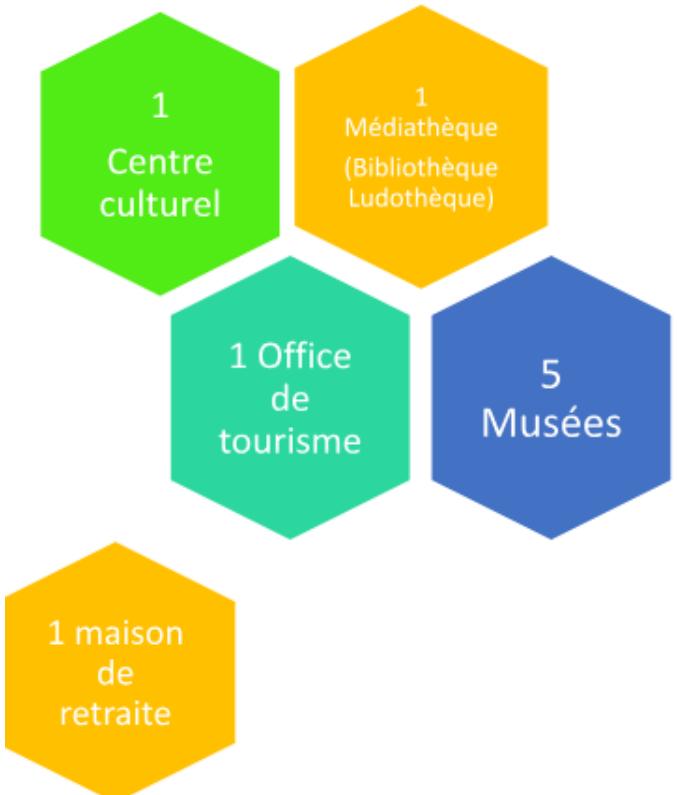
Pernes les Fontaines se distingue également par sa dynamique, avec des infrastructures sportives et culturelles modernes et bien équipées, qui profitent à ses habitants ainsi qu'aux 207 associations présentes dans la commune.



ÉQUIPEMENTS

Culture

Association



LES LOCAUX

ALSH Pernes Récré

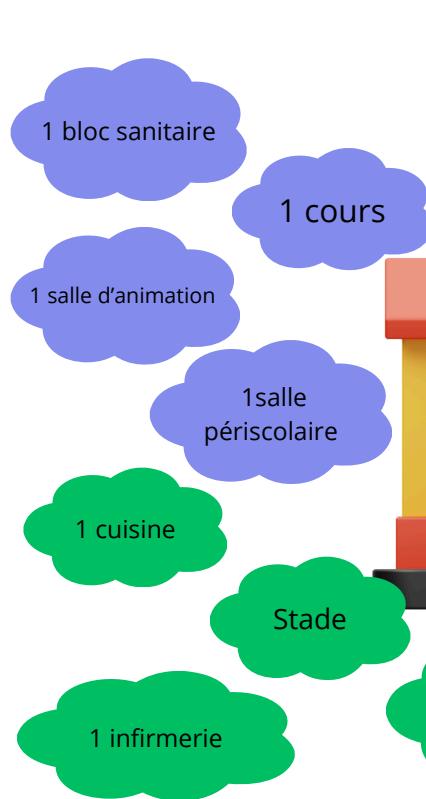
Avenue René Char,
84210 Pernes les Fontaines

DIRECTION : Mme Flora BLANC

Tél : 06 26 40 01 06

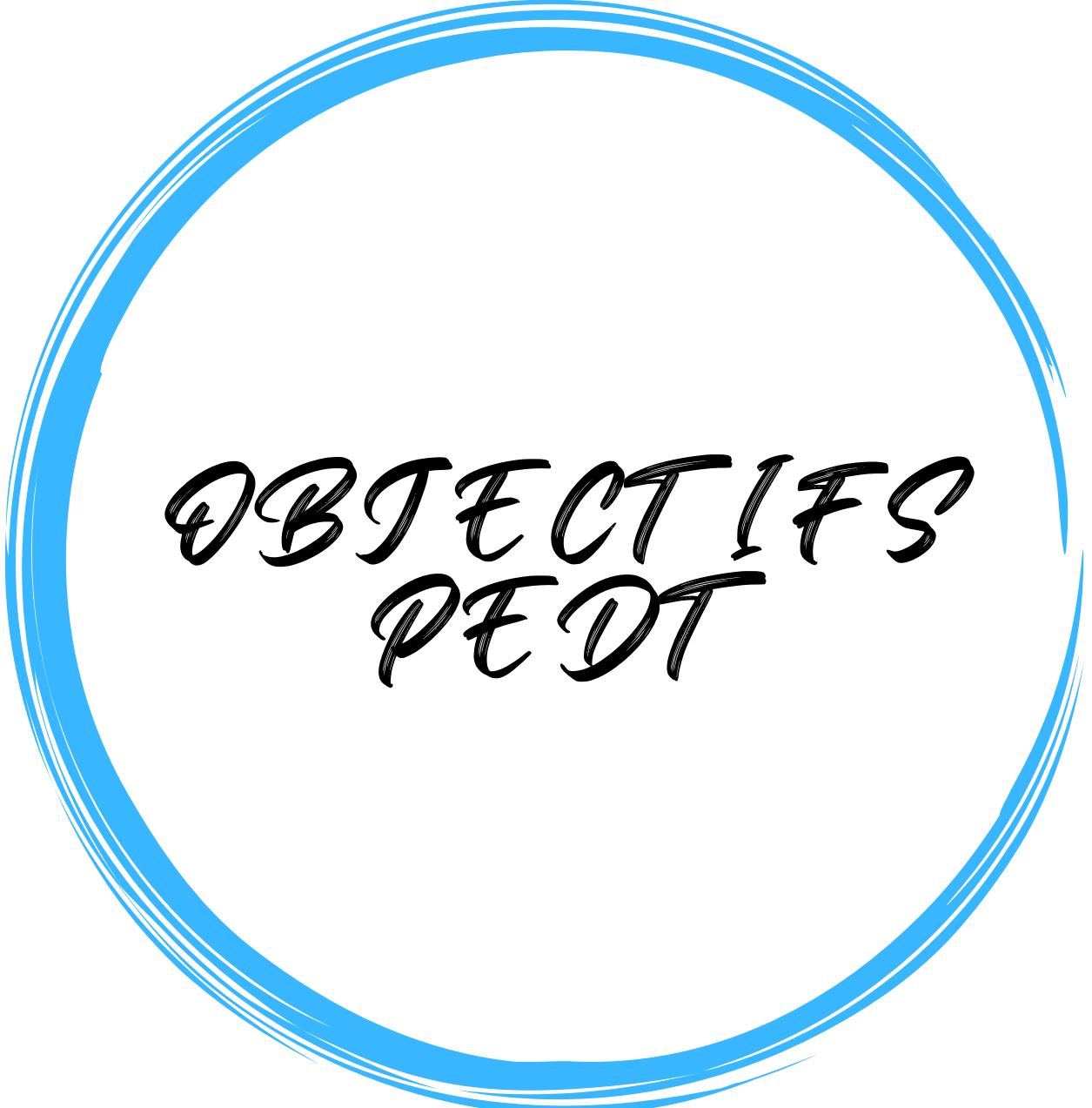
alshpernesmercredi@gmail.com

MATERNELLE



ÉLEMENTAIRE





OBJECTIFS
PEDI

LES AXES

Axe n°1 : Environnement

L'engagement dans l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique



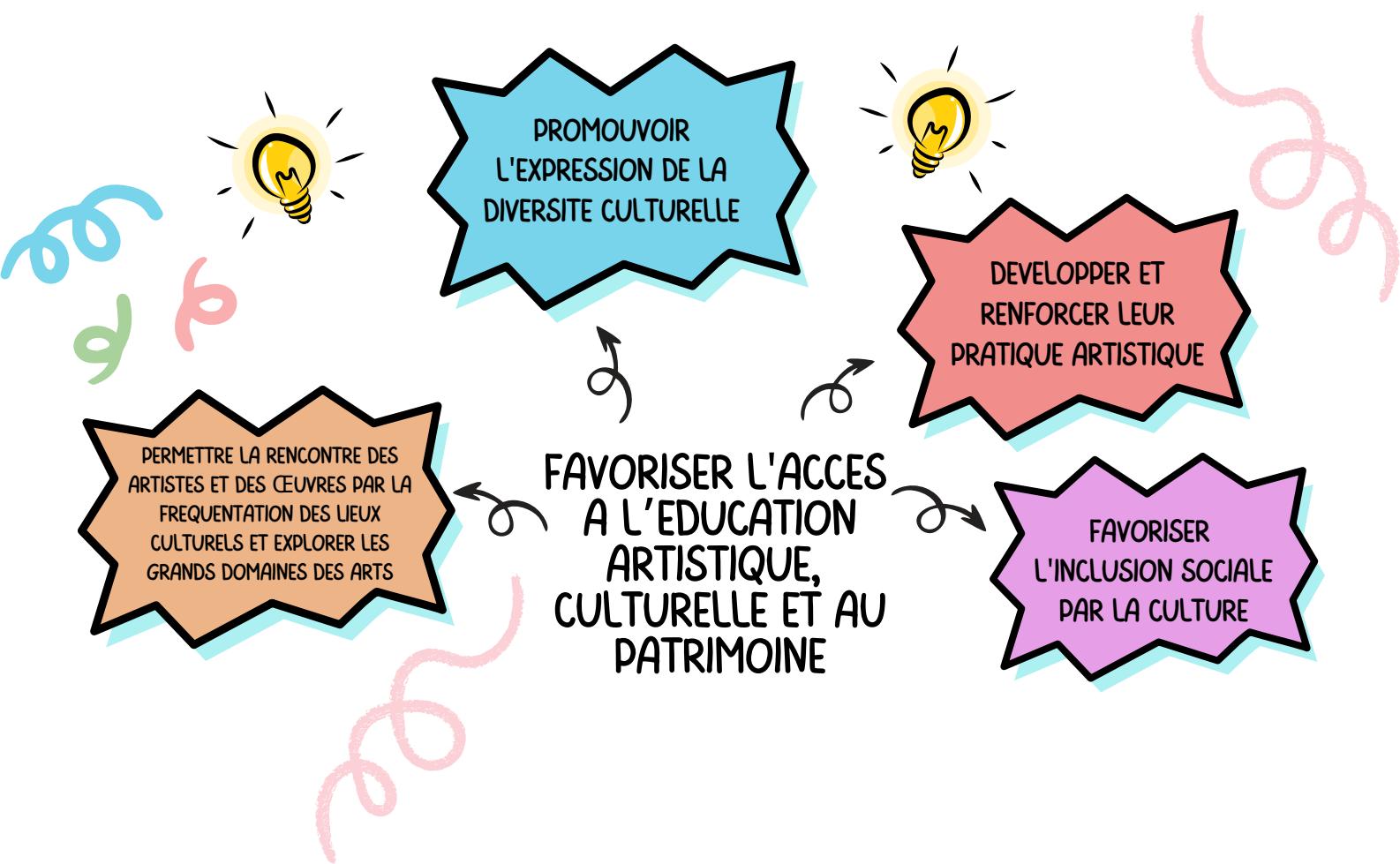
RESULTATS ATTENDUS

- Sensibilisation des enfants aux questions environnementales proches et mondiales
- Découverte et connaissance de son territoire naturel, urbain et patrimonial
- Développement d'un esprit éco-responsable • Projets et actions de pleine nature
- Sorties, mini-camps, séjours de découverte en milieu naturel - Participation et ou connexion avec les actions déjà développées sur le territoire
- Amener les enfants à mieux consommer les aliments qui leur sont proposés, tout en les sensibilisant à la préservation des ressources naturelles
- Prise de conscience du lien entre la préservation de l'environnement, l'alimentation et la santé

LES AXES

Axe n°2 : Culture

L'accès à l'éducation artistique, culturelle et au patrimoine



RESULTATS ATTENDUS

- Sensibilisation des enfants à l'art et la culture
- Découverte et connaissance du Patrimoine local
- Respect des lieux et de l'histoire
- Découverte d'ateliers et de métiers
- Mise en place d'ateliers artistiques proposés aux enfants
- Connaissances des divers domaines culturels

LES AXES

Axe n°3 : Famille

L'implication des familles dans le parcours éducatif de leurs enfants



RESULTATS ATTENDUS

- Le renfort du lien avec les parents et les échanges
- La compréhension respective des enjeux et des difficultés pour chaque partie pour permettre d'installer une confiance réciproque
- Des projets communs parents, enfants, équipe éducative
- Le concours des parents pour mener des ateliers spécifiques

LES AXES

Axe n°4 : Citoyenneté

Apprentissage de la socialisation puis de la citoyenneté



RESULTATS ATTENDUS

- L'implication des enfants aux enjeux citoyens
- Des comportements civiques plus respectueux des autres
- Des projets et actions de valorisation des enfants
- La réduction des actes d'incivilité.
- Une cohérence entre le PEDT et le projet d'école, entre temps scolaire, temps périscolaire (Plan mercredi) voire temps extrascolaire.
- Une amélioration des résultats scolaires
- Des adaptations des moyens (matériels/locaux/pédagogiques) aux besoins des enfants.
- Une accessibilité à tous des actions proposées (filles-garçons/mixité sociale/handicap).
- Epanouissement des enfants porteurs de handicap
- Transmission et sensibilisation au devoir de mémoire et aux valeurs républicaines

LES AXES

Axe n°5 : Sport

L'accès à la pratique sportive comme vecteur du « mieux vivre » Sport - Santé - Prévention



RESULTATS ATTENDUS

- Le développement des habiletés motrices
- La condition physique
- L'estime et la confiance en soi
- L'intégration sociale et une meilleure relation avec les autres
- La réussite scolaire
- Apprentissage des règles de vie en société et d'hygiène
- Permis "piétons" et "vélos"

EXPLORER LES AXES

Lors de la réunion de septembre, nous avons défini, en collaboration avec les agents d'animation, les axes d'intervention à mettre en œuvre pour chaque période.

- 1ère période : La Citoyenneté

Les agents ont organisé diverses activités centrées sur la citoyenneté, favorisant ainsi la création de groupes de cohésion et l'amélioration de l'esprit d'équipe parmi les enfants, ce qui est essentiel pour leur apprentissage de la vie collective.

- 2ème période : La Famille

Les agents et les enfants ont uni leurs efforts pour dynamiser le Centre de loisirs en proposant des moments de partage avec les parents.

- 3ème période : La Culture

À travers des sorties ludiques, nous avons permis aux enfants de découvrir le monde extérieur et d'enrichir leurs connaissances culturelles.

- 4ème période : L'Environnement

Nous avons enseigné aux enfants à fabriquer des objets à partir de matériaux naturels, tout en les sensibilisant à l'importance de vivre en harmonie avec la nature. La mise en place d'un système de tri sélectif a également été envisagée afin d'améliorer leur autonomie et leur sens des responsabilités.

- 5ème période : Le Sport

Nous visons à promouvoir le développement et l'épanouissement des enfants à travers des jeux et des activités, tout en respectant les valeurs de fair-play et de camaraderie.



THEME
ET
PROJET

PROJET PÉDAGOGIQUE

Le projet pédagogique est le document qui permet de définir les axes principaux de travail tirés du PEDT et les objectifs que se fixe l'équipe pédagogique.

Grâce au projet pédagogique, les parents peuvent également savoir quels moyens sont mis en œuvre pour contribuer à l'éveil et au développement de leur enfant.

Ce projet pédagogique peut s'organiser autour d'une ou plusieurs thématiques, toujours en accord avec le projet éducatif.

Ce projet pédagogique est retroussé sous forme de deux documents :

- En interne : l'équipe se réfère à ce document avec des données accessibles uniquement par le personnel de l'établissement.
- En externe : les parents peuvent consulter le projet pédagogique de l'établissement. Les partenaires peuvent aussi avoir accès à ce document

Le projet pédagogique sert également d'outil de management pour le directeur.

PROJET PÉDAGOGIQUE

C'est un support de travail pour les équipes de professionnels.

Il leur permet entre autres de connaître les attitudes professionnelles à adopter.

La direction doit être capable de présenter les projets éducatifs et pédagogiques, les objectifs à atteindre et comment y arriver, lors d'une inspection de la structure d'accueil.

Le projet pédagogique indique les actions à mettre en place pour respecter le projet éducatif, il est composé de :

- Du diagnostic de l'établissement (environnement, ressources...)
- Des objectifs éducatifs et pédagogiques
- Des activités pédagogiques
- De la répartition des temps d'activité et de repos
- Des modalités de participation des enfants
- Des caractéristiques des locaux et espaces utilisés
- Des adaptations envisagées pour l'accueil des enfants atteints des troubles de la santé et de handicap
- Des modalités de fonctionnement de l'équipe et d'évaluation

SERVICES MUNICIPAUX

Techniques
Culturel
Ressources Humaines
Restauration Scolaire
CCAS
Police Municipale
Comptabilité
Communication

LES MUSÉES

Le Costume Comtadin /
Magasin Drapier
La Maison Fléchier
Le Cycle
La Résistance
La Vieille École



COMPLEXE SPORTIF

Salles diverses
Piscine Municipale
Terrains
Skate Parc

LA MÉDIATHÈQUE

Micro Folies
Espace Jeux
Espace Lecture
Espace activités

LES ASSOCIATIONS

Sportives
Culturelles
Diverses

LES PRESTATAIRES EXTRÉMIERS

Sportifs
Culturels
Divers



LES DIFFÉRENTS PROJETS

ALSF - Les Mercredis

- Les projets sont développés individuellement par chaque animateur.

Chaque animateur élabore une fiche projet afin de proposer des activités en adéquation avec ses compétences.

- La direction établit le planning en tenant compte des différents projets, en alternant les animateurs et les thématiques choisies.

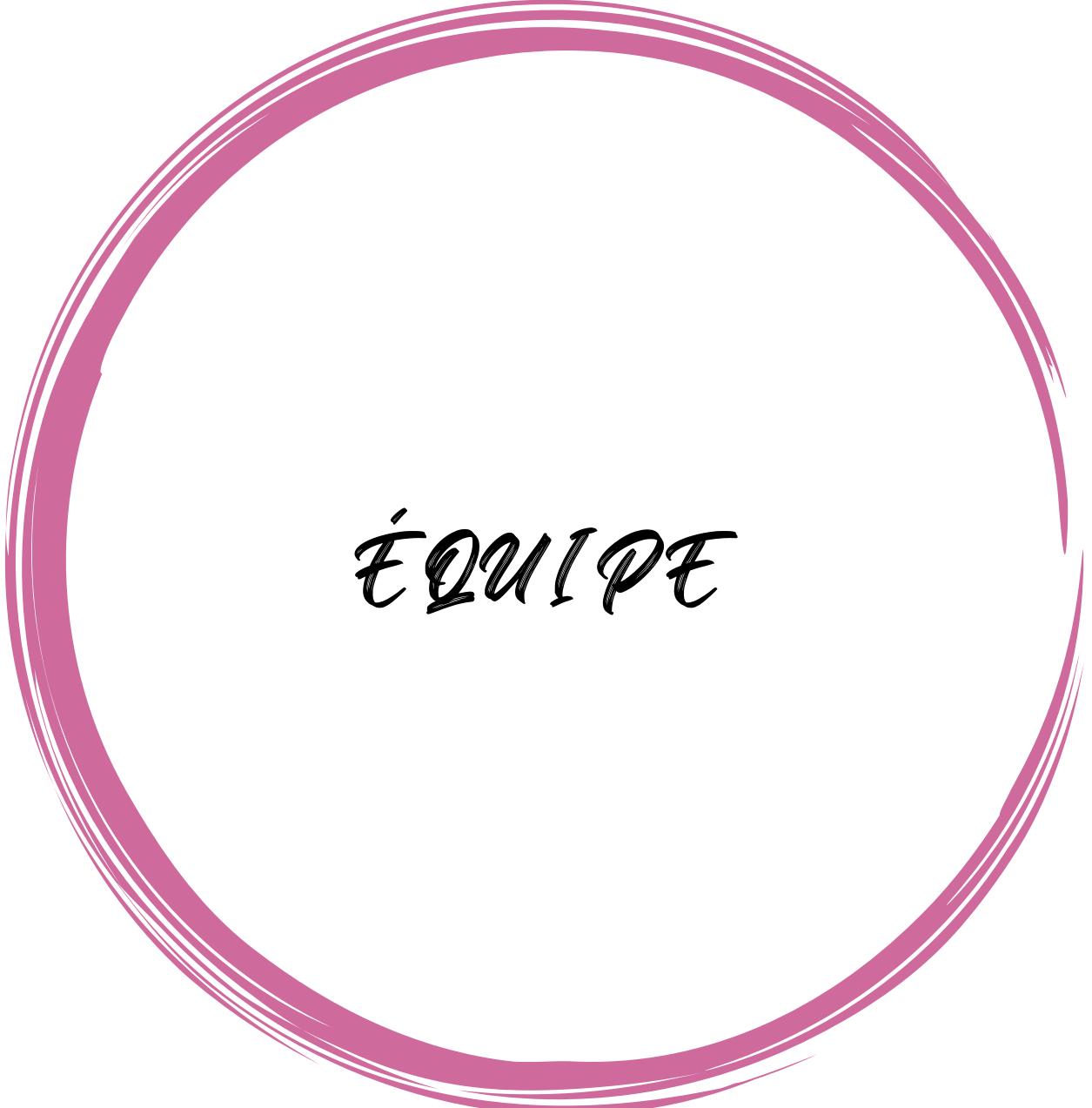
- Les animateurs ajustent leurs projets en fonction de l'âge des enfants et travaillent avec divers groupes.

Ils ne sont plus assignés à un groupe spécifique, mais adoptent une approche polyvalente, permettant ainsi un roulement régulier chaque matin.

- L'après-midi, chaque animateur est affecté à un groupe précis et propose des activités adaptées à celui-ci.

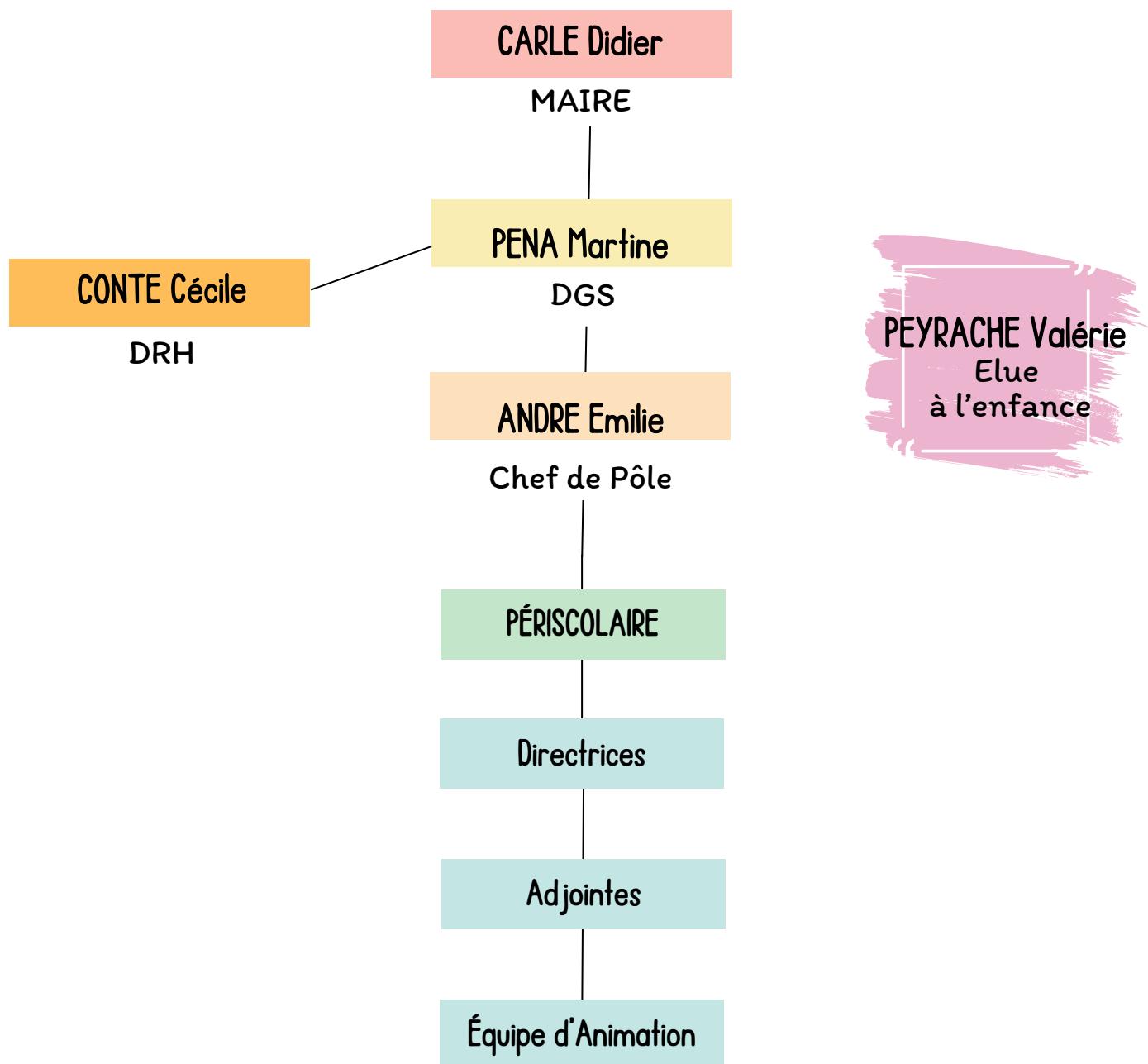
- Ce planning est communiqué chaque semaine aux agents

- Des journées à thème sont proposés par période afin de clôturer la période.



ÉQUIPE

ORGANIGRAMME



RÔLES ET FONCTIONS

Direction

Le directeur est responsable de la sécurité physique et morale des enfants accueillis, de l'application du projet éducatif, ainsi que du bon fonctionnement de l'accueil sur les plans administratif, matériel et financier. En collaboration avec l'équipe d'animation, il élabore un projet pédagogique détaillant les conditions de sa mise en œuvre. Il exerce son autorité sur l'ensemble du personnel, coordonne l'équipe d'animation et accorde une attention particulière aux animateurs stagiaires. De plus, il supervise les interventions destinées aux enfants et aux jeunes, tout en gérant les relations avec divers partenaires, tels que les prestataires de services et les familles.

Direction adjointe

L'adjoint pédagogique collabore étroitement avec le directeur, le secondant et le remplaçant si nécessaire, tout en coordonnant l'équipe d'animation et en supervisant la mise en œuvre du projet pédagogique. Il joue un rôle actif dans la préparation technique et matérielle du centre. Dans certains cas, il peut également exercer les fonctions d'assistant sanitaire (AS). En tant qu'intermédiaire entre l'équipe d'animation et l'équipe de direction, l'adjoint pédagogique, en collaboration avec le directeur, est responsable du suivi, de la formation et de l'évaluation des animateurs, y compris des stagiaires.

RÔLES ET FONCTIONS

Agent polyvalent

L'agent polyvalent est chargé de remplacer les animateurs absents, de renforcer les équipes lors des sorties et d'assurer le respect du taux d'encadrement dans les piscines. Il est également responsable de la mise en œuvre de projets d'animation spécifiques et de la conduite des minibus.

Animateur

Il assure à la fois la sécurité physique et morale. Il doit faire preuve de dynamisme, d'attention et de responsabilité, tout en étant à l'écoute et inventif. Il doit également être capable de se remettre en question, d'adopter un esprit d'équipe et d'accompagner les animateurs stagiaires de manière efficace.

Animateur stagiaire

Pour garantir un environnement serein, il est essentiel d'apporter à la fois sécurité physique et morale. Il est également important d'être dynamique, attentif et responsable, tout en faisant preuve d'écoute et d'inventivité. Une capacité à se remettre en question, à avoir un esprit d'équipe et à diriger une activité sont des qualités indispensables.

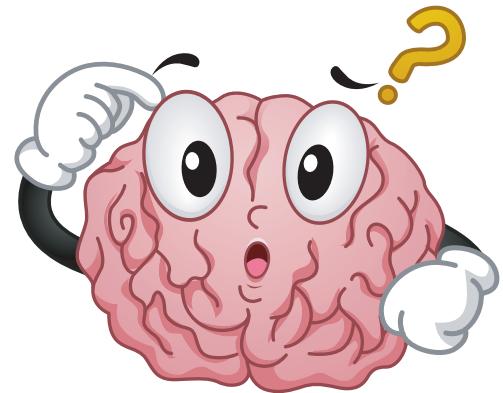
CHARTE DE L'ANIMATEUR

AVOIR UNE ATTITUDE EXEMPLAIRE EST IMPORTANT

- Respecter le rythme de l'enfant et garantir sa sécurité physique, affective et morale.
- tenue et langage correct, adaptés au quotidien du centre
- Utilisation du téléphone uniquement professionnelle
- Interdiction de diffuser des photos ou vidéos avec des enfants

S'APPROPRIER L'OBJECTIF À ATTEINDRE EST PRIMORDIAL

- Se donner les moyens
 - Faire confiance au travail d'équipe
 - Avoir une démarche pédagogique cohérente
 - Aimer, transmettre, échanger, partager...
- Donner du sens à tous ces mots.



SAVOIR ANTICIPER ET PRENDRE DU RECUL EST ESSENTIEL

- S'investir dans les temps de vie du centre
- Prendre en compte chaque individu au sein du groupe
- Respecter la réglementation
- Mettre en place et faire respecter les règles de vie
- Favoriser les sanctions réparatrices

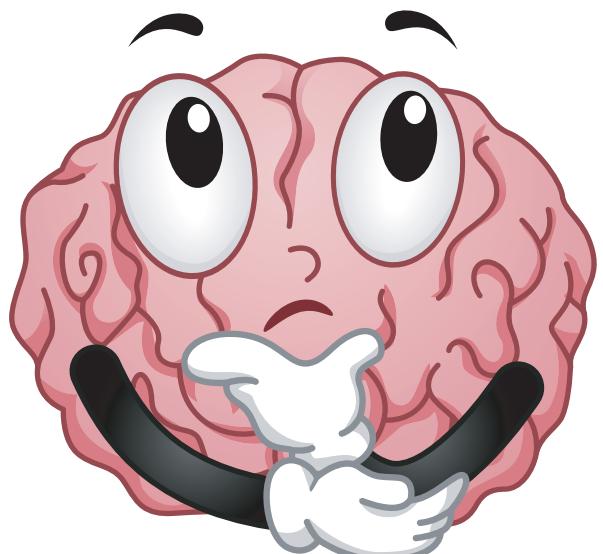
CHARTE DE L'ANIMATEUR

APPRENDRE A ECOUTER ET ETRE CAPABLE D'ENTENDRE EST CRUCIAL

- S'intégrer à l'équipe et intégrer les autres
- S'impliquer pendant les réunions
- Savoir s'auto-évaluer et se remettre en question
- Appliquer les tâches liées à sa mission et respecter le rôle de chacun

DEVOIRS DU FONCTIONNAIRE

- Dignité (adopter un comportement qui ne porte pas atteinte à l'administration)
- impartialité (ne pas avoir de préjugés)
- intégrité (exercer ses fonctions de manière désintéressée)
- probité (ne pas tirer un profit personnel de ses fonctions)
- secret et discrétion professionnelle
- obéissance hiérarchique





UNE
TOURNÉE
EN
ACM

UNE JOURNÉE TYPE

Groupe 3/4 ans

7H30-9H00 : Accueil des enfants + Petit déjeuner + Jeux avec les enfants

9H00 : Regroupement des enfants et faire l'appel

9H30-11H30 : Suivre le planning des activités

11H30 : Mise en place du dortoir

Jeux dans la cour/salle (selon météo)

11H40 : Récupérer les doudous pour amener au dortoir + Passage aux toilettes avec lavage de mains + lecture du menu

11H50-12H50 : Repas avec les enfants

13H00-13H30 : Siestes des enfants + pauses respectives

13H30 : Départ des enfants en demi-journée et arrivées des enfants de l'après-midi.

14H00 : Récupérer les enfants qui se sont assez reposé

15H00 : Passage aux toilettes

Activité avec les enfants réveillés (sportive/manuel)

15H30 : Réveiller les enfants qui dorment encore + mettre les draps dans la machine et rejoindre les autres enfants en activité (sportive/manuel)

16H00 : Mise en place du goûter et passage aux toilettes

16H30-17H00 : Jeux en extérieur + Récupérer les affaires des enfants et les déposer à l'extérieur

17H00-18H30 : Départ des enfants + suivre mission des agents

17H30 : Avant le départ de l'agent qui finit à 18H, il faut étendre les draps en régie.

UNE JOURNÉE TYPE

Groupe 4/5 ans

7H30-8H30 : Accueil des enfants dans la salle + Petit déjeuner + Jeux calme avec les enfants

8H30-9H15 : Accueil dans la cour du haut avec jeux extérieur (ou salle selon météo)

9H15-9H30 : Appel des enfants + temps de parole et présentation de la journée

9H30-11H30 : Suivre le planning des activités

11H30-11H50 : Jeux extérieur dans la cour + passage aux toilettes

11H50-12H50 : Repas avec les enfants

13H00-13H20 : Jeux extérieur dans la cour

13H20-13H30 : Rassemblement des enfants pour passage aux toilettes

13H30-14H00 : Temps calme allongé avec musique et doudou

14H00-14H30 : Jeux calme avec les enfants (société/livre)

14H30-15H55 : Activités avec les enfants (sportive/manuel)

15H55-16H00 : Passage aux toilettes + récupérer le goûter

16H00-16H30 : Mise en place du goûter (un agent le prépare et les enfants viennent se servir seul à tour de rôle)

16H30-17H00 : Jeux extérieur + récupérer les affaires avec les enfants et les regrouper sous le préau

17H00-18H30 : Départ des enfants + suivre missions des agents

UNE JOURNÉE TYPE

Groupe 6/7 ans

7H30-9H00 : Accueil des enfants + Petit déjeuner + jeux calme

9H00 - 9H30 : Rassemblement pour un retour au calme + Faire l'appel des enfants + Présentation/Explications du programme de la journée + Mise en place des groupes pour les activités

9H30-11H30 : Suivre le planning d'activité

11H30-11H50 : Jeux dans la cour ou dans la salle selon météo

11H50-12H05 : Passage aux toilettes avec retour au calme sur les estrades dans la salle + temps déchange avec les enfants + Lecture du menu

12H05-13H00 : Repas avec les enfants

13H00-14H00 : Retour dans la salle, activités au choix

14H00-16H00 : Activités avec les enfants sportive/manuelle ou grand jeu ou sortie

16H00 : Goûter : Mise en place sur une table

Service en autonomie pour les enfants

16H30-17H : Rangement de la salle avec les enfants + coup de balai

17H-18H30 : Départ des enfants + suivre mission agent

UNE JOURNÉE TYPE

Groupe 8/11 ans

7H30-8H30 : Accueil des enfants + Petit déjeuner + jeux calme

8H30 : Salle de motricité :

Mise en place avec les enfants, Tables + chaises, Espace détente (canapé, livre...), Jeux divers/construction/société..., Matériel (feutres, crayons de couleur...)

9H00 - 9H30 : Rassemblement sur les estrades pour un retour au calme + Faire l'appel des enfants + Présentation/Explications du programme de la journée + Mise en place des groupes pour les activités

9H30-11H30 : Suivre le planning d'activité

11H30-11H50 : Jeux dans la cour ou dans la salle selon météo

11H50-12H05 : Passage aux toilettes avec retour au calme sur les estrades dans la salle + temps déchange avec les enfants + Lecture du menu

12H05-13H00 : Repas avec les enfants

13H00-14H00 : Retour sur les estrades. Disposition des zones avec les plots : Rouge : construction / Bleu : jeux de société / Blanc : circuit voiture + Jeux en autonomie

14H00-16H00 : Activités avec les enfants sportive/manuelle ou grand jeu ou sortie

16H00 : Goûter : Mise en place sur une table

Service en autonomie pour les enfants

16H30-17H : Rangement de la salle avec les enfants + coup de balai

MOMENTS CLÉS

Expositions

Spectacle pour
les parents

Activités
manuelles

Projet commun /
Journée à
thème

Activités
d'expression

Activités
culinaires

Activités sportives

Grands jeux

LES BESOINS DES ENFANTS



1. DE SÉCURITÉ PHYSIQUE ET AFFECTIVE

La mise en place de repères, d'un cadre seront autant d'éléments rassurants pour l'enfant



3. D'INTIMITÉ

il joue encore seul et a besoin de ses moments. Ces temps lui sont nécessaires pour se retrouver



4. ÊTRE RECONNU ET RESPECTÉ

Il a besoin d'être reconnu, de se réaliser, de se valoriser



2. ÊTRE ACTIF ET EXPLORER LE MONDE

Besoin d'explorer son espace de vie quotidienne en jouant, en bougeant et en manipulant



5. JUSTICE / EXPLICATIONS

L'enfant il a intégré les valeurs (égalité, justice et franchise). Il est curieux et veut des réponses claires à ses questions



8. D'ÊTRE RESPONSABILISER

En lui confiant de petites tâches. Il se sent valorisé et acquiert des savoirs faire et savoirs être



7. D'AUTONOMIE

Les enfants de cet âge apprécient qu'on leur confie des responsabilités, ils ont une volonté de bien faire et de se montrer digne de confiance



10. SE RÉALISER À TRAVERS UN GROUPE

La notion d'identification à un groupe est de plus en plus importante



6. EXPÉRIMENTER

Par l'action et les expérimentations mais aussi par les rencontres et les échanges, il construit son identité



9. PARLER ET COMMUNIQUER

Besoin du langage oral pour entrer en relation avec les autres et construire des connaissances

LES ENFANTS ACCUEILLIS

L'ALSH accueille tous les enfants, dès l'âge de 3 ans jusqu'à 11 ans, y compris ceux scolarisés dès la Petite Section.

Nous sommes également en mesure d'accueillir des enfants présentant des troubles alimentaires ou des handicaps.

ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Il permet de garantir le droit aux loisirs pour chaque enfant.

Le vivre et l'agir ensemble, l'acceptation des différences, la rencontre et l'enrichissement par la mixité des publics font partie intégrante des objectifs pédagogiques du centre de loisirs et des objectifs du projet éducatif porté par la commune. Un enfant porteur de handicap peut-être accompagné par une AESH (sous condition).

LES P.A.I (PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ)

Le projet d'accueil individualisé (PAI) concerne les enfants atteints de troubles de la santé. Il concerne une pathologie ou un trouble constaté pendant l'année scolaire. Sa durée de validité peut donc varier. Il peut être reconduit d'une année sur l'autre et être revu et adapté en cas d'évolution de la pathologie.



INFOS
IMPORTANTES

TAUX D'ENCADREMENT

EN ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE

ORGANISÉ DANS LE CADRE D'UN PEDT
+ DE 5 HEURES CONSÉCUTIVES (EX : MERCREDI)

POUR LES ENFANTS DE - 6 ANS



Je Suis
Animateur.fr

1



10



POUR LES ENFANTS DE 6 ANS ET +



Je Suis
Animateur.fr

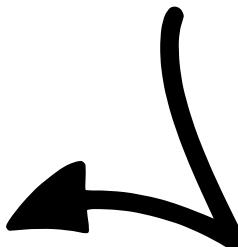
1



14



REGLEMENTATION A pied

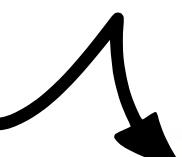


Avant d'envisager un déplacement, il incombe à la direction d'évaluer le nombre d'accompagnateurs nécessaires. Les équipes doivent également se renseigner sur l'itinéraire, voire effectuer une reconnaissance préalable, tout en restant informées des conditions météorologiques. Il est essentiel de prévoir des solutions de repli et de veiller à ce que les participants soient habillés de manière appropriée.

L'itinéraire doit tenir compte de l'âge, de la résistance et de l'endurance des participants. De plus, le respect du code de la route est primordial.

Il est impératif de respecter le taux d'encadrement requis dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), qui ne doit en aucun cas être inférieur à deux animateurs — un à l'avant et un à l'arrière, même en faible effectif.

Il est conseillé de rendre la présence du groupe aussi visible que possible, par le biais de vêtements de couleurs vives ou du port de gilets jaunes.



DE 2 À 4 PERSONNES



En file indienne, face aux voitures, du côté gauche de la chaussée.

DE 4 À 20 PERSONNES



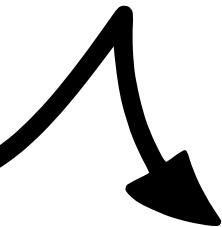
Dans le même sens que les voitures, du côté droit de la chaussée.

AU-DELÀ DE 20 PERSONNES



Dans le même sens que les voitures, du côté droit de la chaussée. La longueur du groupe doit être limitée à 20 mètres. Ce qui devra conduire les accompagnateurs à scinder un groupe important en plusieurs sous-groupes de 12 à 16 personnes (animateurs compris). Chaque sous-groupe doit être distant du suivant d'au moins 50 mètres. Un animateur se place en tête (le guide), un autre se place en queue.

REGLEMENTATION A vélo



ORGANISER UN DÉPLACEMENT À VÉLO

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

+ DE 10 PERSONNES

JeSuis
Animateur.fr

10 CYCLISTES MAXIMUM
(2 ANIMATEURS COMPRIS)

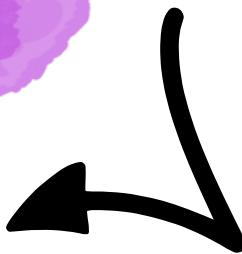
50 MÈTRES MINIMUM

10 CYCLISTES MAXIMUM
(2 ANIMATEURS COMPRIS)



En cas d'effectif important (plus de 10 personnes - adultes compris), la colonne doit être fractionnée en petits groupes distants d'au moins 50 mètres les uns des autres et circuler du côté droit de la chaussée (dans le même sens que les véhicules).

REGLEMENTATION En Bus



Lors d'un déplacement en bus ou en car avec des mineurs, il est impératif de respecter le taux d'encadrement exigé dans le cadre des ACM (Accueils Collectifs de Mineurs).

La direction est tenue de désigner un chef de convoi, d'établir une liste nominative des passagers et d'expliquer la réglementation lors de transport en bus.

Le chef de convoi est désigné, il est responsable – par délégation – du convoyage.

À ce titre, il doit s'assurer de la conformité du transport et veiller à son bon déroulement.

Il communique régulièrement avec le chauffeur et doit – si nécessaire – prévenir l'organisateur en cas de doute sur l'état du véhicule (état des pneus, etc.), sur le comportement du chauffeur (alcoolémie, fatigue du conducteur, etc.) ou bien sur sa conduite (respect du code de la route, vitesse maximale, heure et amplitude de conduite, etc.).

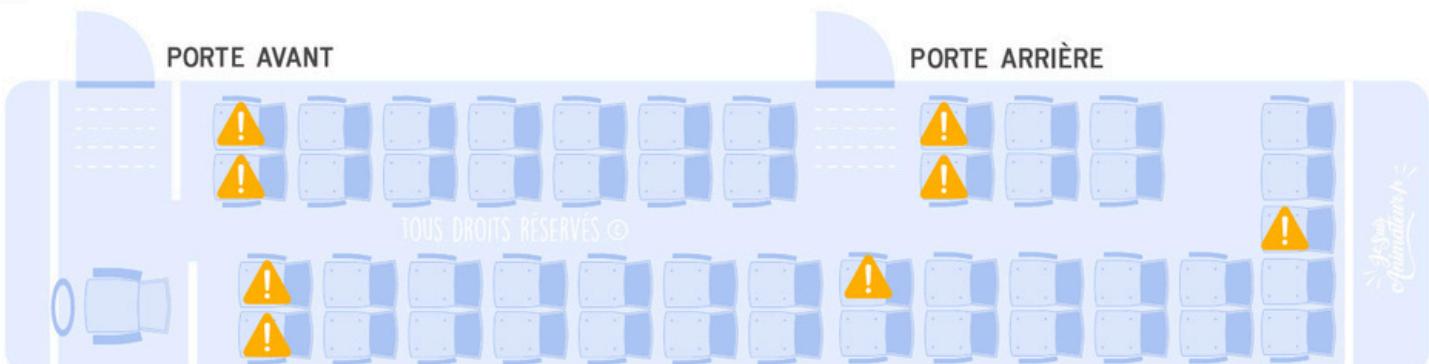
Responsabilités du chef de convoi avant le départ

- Avoir pris connaissance de la législation relative à l'accompagnement des groupes d'enfants en ACM.
- Être en possession de la liste nominative des passagers (précisant les noms, prénoms et éditée en double exemplaire dont l'un est à remettre à la direction).
- Pointer les enfants présents au départ / après chaque arrêt du car.
- Informer l'équipe du nombre d'enfants et des règles à respecter à bord.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ EN CAR / EN BUS DANS LE CADRE D'UN TRANSPORT DE MINEURS

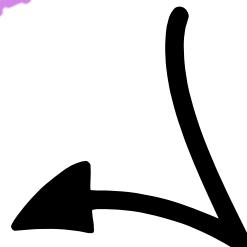


AFIN D'ASSURER UNE SURVEILLANCE CONTINUE DES PORTES DE L'AUTOCAR, **IL EST CONSEILLÉ D'ATTRIBUER CES SIÈGES AUX ADULTES.**



REGLEMENTATION En Bus

Responsabilités de l'équipe pendant le trajet



- Rappeler les consignes en cas d'accident ou d'incendie ainsi que les recommandations aux enfants pour le bon déroulement du voyage.
- Veiller à ce que les enfants soient correctement assis durant le trajet et portent leur ceinture de sécurité si le car en est équipé.
- Après chaque pause, compter les enfants et s'assurer - ainsi que ses collègues - qu'ils soient correctement assis et attachés.
- Veiller à ce qu'aucun sac n'encombre l'allée centrale du car.
- Veiller à placer un animateur près de chaque porte (avant, milieu et arrière) et issues de secours.
- Établir un tour de veille des animateurs pendant les voyages de nuit (cf. circulaire n° 83-20 b du 25 janvier 1983).
- Les portes situées à l'arrière doivent rester fermées pour embarquer et débarquer afin de mieux contrôler les effectifs. Un.e animateur.trice doit être présent au niveau de chaque porte de l'autocar (avant, milieu et arrière). Tout au long du trajet, veillez à ce que les enfants soient correctement assis et portent leur ceinture de sécurité (si le car en est équipé).

Conditions de conduite

Le conducteur du car doit être titulaire du permis D.

Durée maximale de conduite sans interruption : 4h30

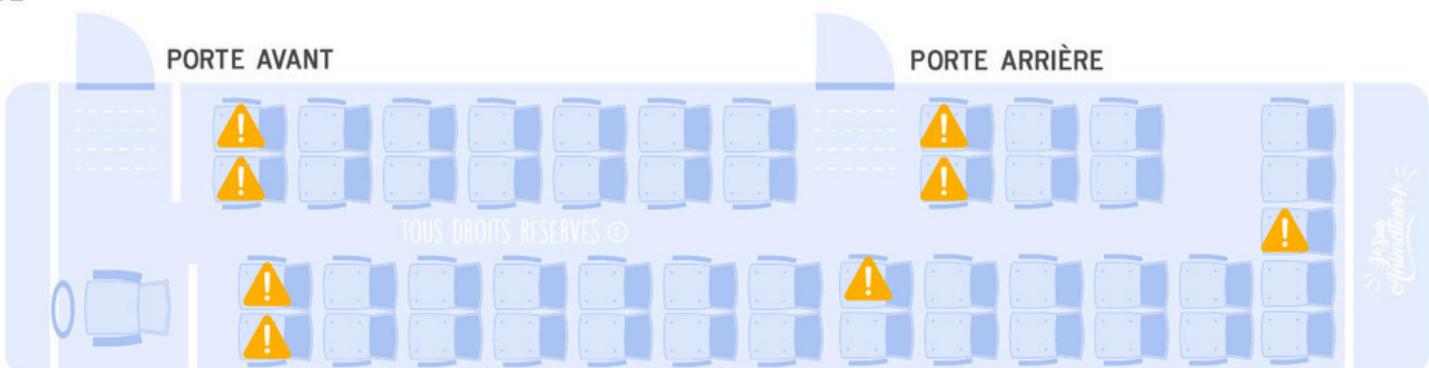
Interruption(s) minimale(s) de conduite : 45 minutes ou remplacée par des pauses d'au moins 15 minutes chacune.

Durée maximale de conduite journalière : 9 heures

CONSIGNES DE SÉCURITÉ EN CAR / EN BUS DANS LE CADRE D'UN TRANSPORT DE MINEURS



AFIN D'ASSURER UNE SURVEILLANCE CONTINUE DES PORTES DE L'AUTOCAR, IL EST CONSEILLÉ D'ATTRIBUER CES SIÈGES AUX ADULTES.



REGLEMENTATION

Siège Auto

En détail, les dispositifs de sécurité adaptés à votre situation

Lorsqu'un enfant de moins de 10 ans est en circulation, il doit être installé à l'arrière du véhicule. Toutefois, il peut être placé à l'avant dans les cas suivants :

- L'enfant est installé dans un dispositif bébés "dos à la route" sur le siège avant passager, avec l'airbag désactivé.
- Le dispositif bébés "dos à la route" est spécifiquement conçu pour une installation à l'avant du véhicule.
- Le véhicule ne dispose pas de sièges arrière.
- Le siège arrière du véhicule n'est pas équipé de ceinture de sécurité.
- Les sièges arrière du véhicule sont momentanément inutilisables.
- D'autres enfants de moins de 10 ans occupent déjà toutes les places arrière du véhicule. Dans tous les cas, chaque enfant de moins de 10 ans doit être maintenu par un dispositif homologué de retenue adapté à sa morphologie.

En circulation, un enfant de moins de 10 ans doit être attaché dans un dispositif de retenue homologué, qui soit adapté à sa morphologie et à son poids (siège auto).

Cependant, le dispositif homologué de retenue n'est pas obligatoire pour un enfant dans l'une des situations suivantes :

- L'enfant dont la morphologie est adaptée pour utiliser la ceinture de sécurité (le siège auto est conçu jusqu'à une taille de 1,50 m).
- L'enfant possède un certificat médical d'exemption délivré par un médecin agréé par la préfecture.

L'enfant est transporté dans un taxi ou dans un véhicule de transport en commun.

3 - Siège deuxième âge

pour les petits enfants

R44

groupe 1
de 9 kg à 18 kg

R129 (I-Size)

de 61-76 cm
à 105 cm environ

4 - Rehausseur

pour les grands enfants

R44

groupe 2
et groupe 3,
de 15 à 36 kg

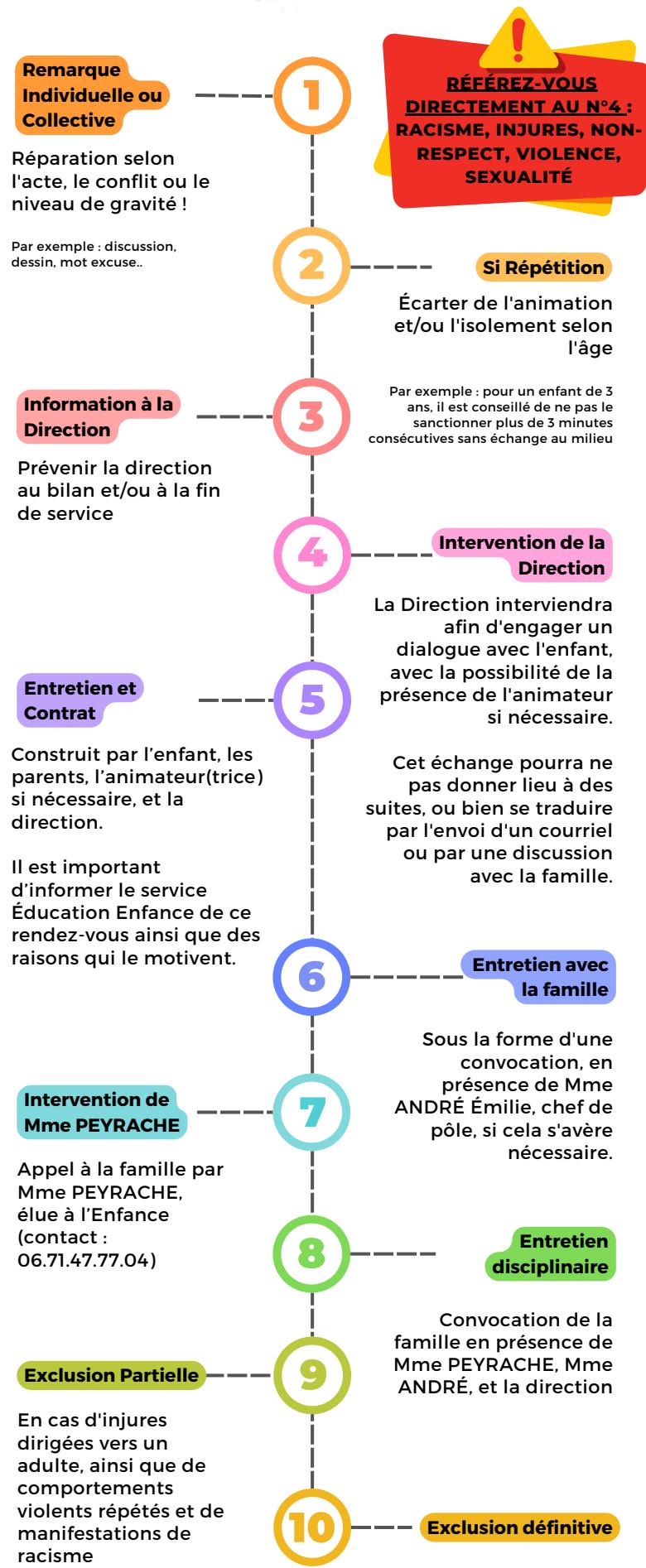
R129 (I-Size)

de 95 cm à 150 cm
environ



ANNEXES

DÉMARCHE EN CAS DE SANCTIONS



SIGNATURE

